

CREATION DE FICHE

N° de la fiche

3378

Résumé de la fiche

Individus relevant du régime obligatoire de retraite complémentaire du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

Question de la fiche

Comment déclarer en DSN les Individus relevant du régime obligatoire de retraite complémentaire du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile ?

Le contexte

Les individus relevant du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile bénéficient d'un régime de retraite spécifique, complémentaire aux régimes de base des salariés, légalement obligatoire.

La Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique (CRPNPAC) est l'organisme qui gère ce régime obligatoire et autonome, fonctionnant par répartition conformément au code des transports.

La CRPNPAC est destinataire des données nominatives déclarées en DSN pour la prise en compte des cotisations et la validation des droits à retraite des individus concernés.

Cette fiche consigne a pour objet de préciser les modalités déclaratives spécifiques attendues.

Déclarer les individus appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

- ▶ Déclaration d'un individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

Les individus appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile doivent obligatoirement être déclarés en DSN au niveau de la rubrique « Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire - S21.G00.40.003 » avec la valeur « 98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre ».

Au niveau de la rubrique « Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) - S21.G00.40.004 », seules 2 valeurs sont autorisées et le code complément PCS-ESE autorisé dépend de cette valeur déclarée :

Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) - S21.G00.40.004	Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005
389b - Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile	<ul style="list-style-type: none"> • C389M - cadres navigants commerciaux taux majoré • C389N - cadres navigants commerciaux taux normal • T389M - navigants techniques taux majoré • T389N - navigants techniques taux normal
546d - Hôtesse de l'air et stewards	<ul style="list-style-type: none"> • 546dM - hôtesse de l'air ou stewards taux majoré • 546dN - hôtesse de l'air ou stewards taux normal

De plus, pour cette population, la rubrique « Code régime Retraite Complémentaire S21.G00.71.002 » doit être renseignée avec la valeur « CRPNPAC - Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile ».

► Déclaration de l'activité d'un individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

Pour cette population, l'activité de type « 01 - Travail rémunéré » doit obligatoirement être déclarée dans un bloc « « Activité - S21.G00.53 » porteur de l'unité de mesure « 38 - jour CRPNPAC ». **Un nombre entier de jours est attendu.** Dans le cas d'un mois complet, il est attendu de déclarer 30 jours CRPNPAC même si le mois comporte 28, 29 ou 31 jours.

De plus, un deuxième bloc « Activité - S21.G00.53 » porteur de l'unité de mesure « 40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale » est obligatoirement attendu par la CRPNPAC. Il permet de déclarer le nombre de jours calendaires qui ont été pris en compte pour déterminer le plafond mensuel de sécurité sociale appliqué lors de l'établissement de la paie. Ce nombre de jours calendaires peut être différent du nombre de jours CRPNPAC déclaré.

Pour mémoire, le bloc « Activité - S21.G00.53 » porteur de l'unité de mesure « 40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale » doit être rattaché à un bloc parent « Rémunération - S21.G00.51 » de type « 001 - Rémunération brute non plafonnée ». En revanche, le bloc « Activité - S21.G00.53 » porteur de l'unité de mesure « 38 - jour CRPNPAC » doit être rattaché à un bloc « Rémunération - S21.G00.51 » de type « 002 - Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance chômage ».

Pour plus de détails sur le décompte des jours, consultez la notice d'information « Décompte des jours » disponible sur le site de la CRPNPAC.

► Déclaration des cotisations de retraite complémentaire CRPNPAC d'un individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

Déclaration à la maille agrégée

Au niveau du bloc « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 », la rubrique « Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.20.001 » doit identifier le SIRET de la CRPNPAC.

Le règlement des cotisations retraite complémentaire CRPNPAC peut s'effectuer avec les moyens de paiement suivants :

- 01 - chèque
- 02 - virement
- 05 - prélèvement SEPA
- 06 - versement réalisé par un autre établissement

En cas de règlement par prélèvement SEPA, l'information concernant l'enregistrement du prélèvement est disponible depuis l'espace privé CRPNPAC, accessible depuis le Tableau de bord de chaque déclarant.

Un bloc « Bordereau de cotisation due - S21.G00.22 » comprenant le montant total des cotisations (S21.G00.22.005) est également attendu.

Déclaration à la maille nominative

Pour cette population, les cotisations attendues à la maille individuelle sont à déclarer avec les bases assujetties suivantes spécifiques à la CRPNPAC :

- 41 - CRPNPAC-Assiette soumise au taux normal (non-plafonnée)
- 42 - CRPNPAC-Assiette soumise au taux majoré (non-plafonnée)

Par ailleurs, les bases de type « 02 - Assiette brute plafonnée » et « 03 - Assiette brute déplafonnée » sont également attendues.

Les cotisations de retraite complémentaire des individus affiliés à la CRPNPAC doivent être déclarées dans plusieurs blocs « Cotisation individuelle - S21.G00.81 » avec les valeurs suivantes :

- 096 - Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
- 097 - Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
- 098 - Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration

Points d'attention :

- Les règles du Régime général concernant les dates de rattachement en cas de régularisation ou de rappels de salaire sont également applicables aux cotisations à destination de la CRPNPAC.
- Il ne faut pas confondre le taux majoré indiqué au niveau des bases assujetties avec le fonds de majoration mentionné au niveau des cotisations individuelles. Seuls certains personnels (navigants des essais réception, parachutistes professionnels et personnels navigants contractuels de la sécurité civile) peuvent être concernés par la cotisation au taux majoré.
- Dans le cas où la réduction générale dégressive des cotisations (RGDU) ou l'exonération LODEOM est applicable, le composant de base assujettie « 01 - Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction générale dégressive unique des cotisations patronales de sécurité sociale, de retraite complémentaire et d'assurance chômage » doit être déclaré en complément de la base assujettie de type « 03 - Assiette brute déplafonnée ».
- Dans les cas où il n'existe aucun individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile à déclarer sur la période, une DSN sans individu doit être transmise. Dans cette situation, un bloc « Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » - S20.G00.08 » portant la valeur « 96 » correspondant à la CRPNPAC au niveau de la rubrique « Code caisse - S20.G00.08.001 » est attendu.

Exemples de déclaration du cas nominal

- **Exemple 1** : Déclaration d'un individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

En mars 2026, un établissement déclare en DSN les cotisations CRPNPAC pour une hôtesse de l'air ayant travaillé durant tout le mois de mars dans l'emploi de navigant, sans suspension d'activité non rémunérée. La réduction générale des cotisations et l'exonération LODEOM n'est applicable pour cette hôtesse. Ses cotisations de retraite complémentaire CRPNPAC sont soumises au taux normal et le règlement de ces cotisations est effectué par virement bancaire.

Déclaration à la maille établissement

S21.G00.20 – Versement organisme de protection sociale		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	78542230400291 [SIRET de la CRPNPAC]

S21.G00.20.005	Montant du versement	XXXX.XX [Montant du règlement]
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.20.010	Mode de paiement	02 - virement
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	SIRET de l'établissement payeur [lorsqu'un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement payeur]

S21.G00.22 – Bordereau de cotisation due		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	78542230400291 [SIRET de la CRPNPAC]
S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	XXXX.XX [Montant total des cotisations dues]

Déclaration à maille nominative

S21.G00.40 – Contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
[...]		
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	546d - Hôtesse de l'air et stewards
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	546dN - hôtesse ou stewards taux normal
[...]		

S21.G00.71 – Retraite complémentaire		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CRPNPAC - Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile

S21.G00.50 - Versement individu

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01032026 [1er mars 2026]
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.51.011	Type	001 - Rémunération brute non plafonnée
S21.G00.51.013	Montant	XXXX.XX [Montant de la rémunération brute non plafonnée]

S21.G00.53 – Activité		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure	31.00
S21.G00.53.003	Unité de mesure	40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01032026 [1er mars 2026]
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	XXXX.XX

S21.G00.53 – Activité		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure	30.00
S21.G00.53.003	Unité de mesure	38 - jour CRPNPAC

Pour rappel, les blocs « Rémunération - S21.G00.51 » de type « 003 - Salaire rétabli – reconstitué » et « 010 - Salaire de base » sont également obligatoires.

S21.G00.78 – Base assujettie		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	41 - CRPNPAC-Assiette soumise au taux normal (non-plafonnée)
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.78.004	Montant de base assujettie	XXXX.XX [Montant de la rémunération brute non plafonnée]

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	096 - Cotisation CRNPAC au fonds de retraite
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 8 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	097 - Cotisation CRNPAC au fonds d'assurance
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 8 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	098 - Cotisation CRNPAC au fonds de majoration
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 1 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

Point d'attention : Depuis 2023, les 2 cotisations du fonds de majoration sont à cumuler et à déclarer en une somme unique sur le code de cotisation « 098 - Cotisation CRNPAC au fonds de majoration ».

- ▶ **Exemple 2** : Déclaration d'un individu appartenant au personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile éligible à la réduction générale dégressive unique

En mars 2026, un établissement déclare en DSN les cotisations CRNPAC d'un pilote ayant travaillé durant tout le mois de mars, sans suspension d'activité non rémunérée. La réduction générale des cotisations est applicable à cet individu. Ses cotisations de retraite complémentaire CRNPAC sont soumises au taux normal et le règlement de ces cotisations est effectué par virement bancaire.

Déclaration à la maille établissement

S21.G00.20 – Versement organisme de protection sociale		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]

S21.G00.20.005	Montant du versement	XXXX.XX [Montant du règlement]
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.20.010	Mode de paiement	02 - virement
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	SIRET de l'établissement payeur [lorsqu'un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement payeur]

S21.G00.22 – Bordereau de cotisation due		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	XXXX.XX [Montant total des cotisations dues]

Déclaration à maille nominative

S21.G00.40 – Contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
[...]		
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	389b- Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	T389N - navigants techniques taux normal
[...]		

S21.G00.71 – Retraite complémentaire		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CRPNPAC - Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile

S21.G00.50 - Versement individu

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01032026 [1er mars 2026]
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.51.011	Type	001 - Rémunération brute non plafonnée
S21.G00.51.013	Montant	XXXX.XX [Montant de la rémunération brute non plafonnée]

S21.G00.53 – Activité		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure	31.00
S21.G00.53.003	Unité de mesure	40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01032026 [1er mars 2026]
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	XXXX.XX

S21.G00.53 – Activité		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure	30.00
S21.G00.53.003	Unité de mesure	38 - jour CRNPAC

S21.G00.78 – Base assujettie		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	03 - Assiette brute déplafonnée
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.78.004	Montant de base assujettie	XXXX.XX

S21.G00.79 – Composant de base assujettie		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	01 - Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale, de retraite complémentaire et d'assurance chômage
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	XXXX.XX [Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction]

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	106 - Réduction générale des cotisations patronales de retraite complémentaire
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	- XX.XX [Montant de la réduction déclaré en négatif]

S21.G00.78 – Base assujettie		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	41 - CRNPAC-Assiette soumise au taux normal (non-plafonnée)
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	01032026 [1 ^{er} mars 2026]
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	31032026 [31 mars 2026]
S21.G00.78.004	Montant de base assujettie	XXXX.XX

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	096 - Cotisation CRNPAC au fonds de retraite
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 8 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	097 - Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRPNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 8 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.81.001	Code de cotisation	098 - Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
S21.G00.81.002	Identifiant organisme de protection	78542230400291 [SIRET de la CRPNPAC]
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	XXXX.XX [dans la limite de 1 PASS maximum]
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	XXXX.XX

La réglementation (Textes de lois, BOSS, etc.)

- Articles L. 6527-1 et suivants, R. 6527-1 et suivants et D. 6527-10 et suivants du code des transports